

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Vente terrain situé  
au quartier  
Oussimendia**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
2 avril 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 25

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 27

**Annule et remplace  
délibération n°23-07-2018-004  
du 23 juillet 2018**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 13 décembre 2002, le Conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles C 142 et 143 d'une superficie totale de 14 750 m<sup>2</sup> situées en zone ND (non constructible) du POS approuvé le 11 juin 2001.

Par délibération en date du 23 juillet 2018, le Conseil municipal s'est prononcé sur le montant et le bénéficiaire de la vente de ce terrain pour y réaliser un projet immobilier.

Suite à l'adoption de la révision générale du PLU le 2 février 2019 par la CAPB, après avis favorable du Conseil municipal du 23 juillet 2018, ce terrain est à présent classé en zone UBa qui autorise la construction de logements.

La commune a saisi le service des domaines pour avis. Celui s'est prononcé le 28 février 2019.

Concernant la vente de ce terrain communal, la commune a reçu trois offres d'acquisition. Aussi M. le Maire propose au Conseil municipal de procéder à une mise en consultation avec appel à candidature. Pour cela il convient :

- a) De désigner les membres d'une commission ad hoc qui sera chargée d'étudier les candidatures,

b) De décider des critères qui serviront de base à l'analyse des candidatures par la commission ad hoc. Les critères proposés sont les suivants :

Prix d'achat	60	} 100
Projet architectural	20	
Nombre de logements sociaux	10	
Prise en charge des réseaux (eau, assainissement, électricité, en pourcentage)	10	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DESIGNNE à l'unanimité les membres de la commission ad hoc comme suit :

- M. Frédéric Bardin,
- Mme Eliane Aizpuru,
- Mme Pascale Lespade,
- Mme Eliane Noblia,
- M. Philippe Bacardatz.

- APPROUVE à la majorité les critères proposés pour l'analyse des offres.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

- AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure de mise en consultation avec appel à candidature.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019